

REGLEMENT

SELECTION MAISONS DES VINS d'ANJOU ET DE SAUMUR

Période : Mai 2019 à Mai 2020

Dégustation : le 13 Mars de 10h à 12h, à SAULGE L'HOPITAL

1. ORGANISATEURS:

Les sélections de la Maison des Vins et des ambassadeurs sont organisées par les Maisons des Vins d'Anjou et de Saumur.

Contact : Séverine Robineau 06 76 84 82 30 – srobineau.mdvins.anjousaumur@gmail.com

2. MODALITES DE PARTICIPATION : MAISON DES VINS ET AMBASSADEURS

	MAISON DES VINS	AMBASSADEURS
Organisateurs	Maisons des vins d'Anjou et de Saumur	
Inscription	GRATUITE	
Date limite dépôt échantillons	1 mars	
Lieu dépôt échantillons	Syndicat des Vins de Saumur & Fédération vins Anjou Saumur	
Nombre de cuvées présentées au maximum	4	10
Nombre de bouteilles à échantillonner	2	1
Millésime	2018 et antérieurs (exception des rosés)	
Produits	Toutes AOC	
Objectif de la sélection	Ventes aux 2 Maisons des vins Porte d'entrée du vignoble	Utilisation lors des actions de promotion des syndicats
Contrepartie obligatoire	Désigner un dégustateur	
Dégustation date et horaire	13 mars 2019 à 10h00 à 12h00	
Lieu dégustation	Salle de la Perrine, 49320 Saulgé l'hôpital	
Pièces à fournir	Remplir fiche de renseignement	

➤ **Conditions financières** (conférer annexe) **UNIQUEMENT POUR LA MAISON DES VINS :**

- Prix d'achat par les Maisons des Vins d'Anjou et de Saumur : prix de vente départ cave TTC -30% (franco de port)
- Une marge de 40% au minimum
- Tarif ne pouvant pas être modifié après l'éventuelle sélection ou durant la période de sélection
- Livraison en carton de 6 bouteilles obligatoirement, franco de port pour toute commande supérieure ou égale à **42 bouteilles + 2 gratuites** afin d'assurer la dégustation
- Maintien des conditions pendant 1 an : Avril 2019 à Mai 2020

Attention, seront à joindre aux échantillons

- **Fiche de renseignement** rempli qui a été adressé par mail préalablement
- **Tarif** en cours de validité (avril 2019) avec les prix TTC départ propriété

3. REGLES POUR LA SELECTION :

La sélection finale sera définie en s'appuyant sur :

- une dégustation sous anonymat qui confirme le caractère représentatif de l'échantillon présenté par rapport à l'AOC.
- un certain nombre de **critères objectifs** (prix de vente, volume disponibles, circuit de distribution...) afin de composer une gamme cohérente au sein de chaque AOC et représentative des AOC d'Anjou-Saumur.
- Représentation du Domaine exclusivement sur 1 appellation
- Ne pas présenter la cuvée retenue l'année dernière à la sélection MDVINS
- Avoir un volume disponible jusqu'à fin avril 2020

Les volumes proposés devront pouvoir être mis à disposition des Maisons des Vins d'Anjou et de Saumur, bien que celles-ci ne soient pas tenues d'acheter la totalité (commandes au fur et à mesure des besoins). Les ruptures d'approvisionnement en cours de saison pénalisent les Maisons des Vins et devront être évitées

Le nombre de références par AOC sera lui-même cohérent au regard de la diversité des AOC d'Anjou-Saumur. L'ensemble des critères sera pris en compte pour définir une seule et même sélection pour les 2 sites.

- Les Domaines sélectionnés seront contraints de livrer les commandes aussi bien sur Saumur que Angers, selon les besoins des 2 boutiques.

Remarques :

La Commission se réserve le droit de ré-déguster les vins sélectionnés en cours de saison au cas où des variations à la dégustation apparaîtraient afin d'assurer une constance du niveau qualitatif et eu égard à la dégustation initiale. Ces écarts constatés ou des défauts identifiés puis validés par le service technique au titre du suivi aval de la qualité pourront donner lieu à la mise à l'écart de cette cuvée.

ANNEXE

Exemple de calcul de prix pour les Maisons des Vins d'Anjou et de Saumur sur sélection des vins 2018/2019 :

Exemple : Prix de vente propriété : 7.50 € TTC

- Calcul avec les conditions (inchangées) : Remise de 30 %
 - ⇒ **Prix d'achat par les Maisons des Vins d'Anjou et de Saumur :**
 $7.50 \text{ €} * 0.70 = 5.25 \text{ €}$
 - ⇒ **Calcul du prix de vente par les Maisons des Vins d'Anjou et de Saumur :** (à titre indicatif, pour assurer une marge moyenne de 40%)
 $5.25 \text{ €} / 0.60 = 8.11 \text{ € TTC}$ soit arrondi à 8.50 € TTC

N.B. Ce choix politique doit permettre de :

- Maintenir une marge nécessaire pour tendre vers l'équilibre des Maisons,
- Afficher une gamme valorisée par un prix public en adéquation avec la qualité de nos produits,
- Réduire la concurrence à la fois vis-à-vis des domaines et vis-à-vis de leurs clients professionnels.

LIEUX ET HORAIRES DE LIVRAISON DES ECHANTILLONS

- **A Saumur** au Syndicat des Vins de Saumur
Lundi-mardi-jeudi et vendredi de 9h à 12h30 / 14h à 17h30
Mercredi de 9h à 12h30
- **A Angers** à la FVAS/ Godeline Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 / 14h à 17h30